



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

en mairie de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE

concernant la demande présentée par M. TONNELIER Samuel
en vue de l'enregistrement d'un élevage porcin exploité
au lieu-dit « La Blinière » sur la commune de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE

Par arrêté n° DIRCOL 2015-0102 du 9 juillet 2015, la Préfète de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur la demande présentée par M. TONNELIER Samuel, domicilié « La Blinière » 72300 SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE, en vue de l'enregistrement sous la rubrique 2102-2-a de la nomenclature des installations classées, d'un élevage porcin situé à la même adresse. Le projet prévoit l'augmentation des effectifs et la mise à jour du plan d'épandage. Après projet, l'élevage comptera 1023 animaux-équivalents répartis dans deux bâtiments existants.

**Le dossier sera mis à la consultation du public
du lundi 24 août 2015 au lundi 21 septembre 2015 inclus
à la mairie de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE**

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE, aux jours et heures suivants :

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12h

- ou en s'adressant à la Préfète de la Sarthe par lettre (direction des relations avec les collectivités locales - bureau de l'utilité publique) ou le cas échéant, par voie électronique (utilite-publique@sarthe.pref.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la procédure, la Préfète de la Sarthe prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.